

free

DOSSIER D'INFORMATION

MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile

CODE SITE : 06148_004_01

ADRESSE DU SITE : 172 Chemin de la Papeterie

COMMUNE : 06140 Tourrettes-sur-Loup

DATE : 13/10/2023

| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR : FREE MOBILE
COMMUNE : Tourrettes-sur-Loup
NOM DU SITE : PAPETERIE
CODE SITE : 06148_004_01
ADRESSE : 172 Chemin de la Papeterie - 06140 Tourrettes-sur-Loup
TYPE DE SUPPORT : Pylône tubulaire
PROJET DE : Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES : X = 976211.64, Y = 1867026.97
Longitude : 7.000643, Latitude : 43.704564

| CONTACT FREE MOBILE

NOM : Anais NADAROU
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL : anadarou@free-mobile.fr
ADRESSE : Free Mobile
16 rue de la Ville l'Évêque
75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	6
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	7
5. Plan de situation à l'échelle	8
6. Plan de cadastre	9
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	10
8. Déclaration ANFR	13
9. Plans du projet	14
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	20
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	20
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	21
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	22



25329018250000160413

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que **la protection de la santé et de l'environnement**.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, **Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages**.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.

Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Une grande partie de la commune de Tourrettes-sur-Loup ne dispose pas d'une couverture Free mobile satisfaisante.

Afin d'offrir un réseau de qualité, Free mobile projette d'installer une station de relais de téléphonie mobile sur un terrain sis 172 Chemin de la Papeterie 06140 Tourrettes-sur-Loup sur la parcelle référencée, parcelle 498 ; Section A.

Notre projet consiste à installer 2 antennes sur un pylône de type monotube.

Dans un souhait de respecter au maximum la qualité environnementale, le pylône tubulaire sera peint de couleur vert permettant une meilleure intégration paysagère.

Afin d'avoir un dégagement suffisant, le support atteindra la hauteur de 30 mètres.

L'installation sera également composée d'un espace technique grillagé au pied du support afin d'alimenter les antennes.

Cette installation permettra de contribuer à améliorer la sécurité tout en apportant un meilleur service d'intérêt public.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 2	À modifier : 0
Type			
Technologies		3G / 4G	
Azimuts (S1/S2/S3)		150° 270°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
150°	4G 700 MHz	30	180	25.80	175.80	27.20	177.20	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	30	180	25.80	175.80	27.20	177.20	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	30	180	25.80	175.80	27.20	177.20	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	30	180	25.80	175.80	27.20	177.20	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	30	180	25.80	175.80	27.20	177.20	33	30.85	4°
270°	4G 700 MHz	30	180	25.80	175.80	27.20	177.20	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	30	180	25.80	175.80	27.20	177.20	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	30	180	25.80	175.80	27.20	177.20	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	30	180	25.80	175.80	27.20	177.20	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	30	180	25.80	175.80	27.20	177.20	33	30.85	4°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

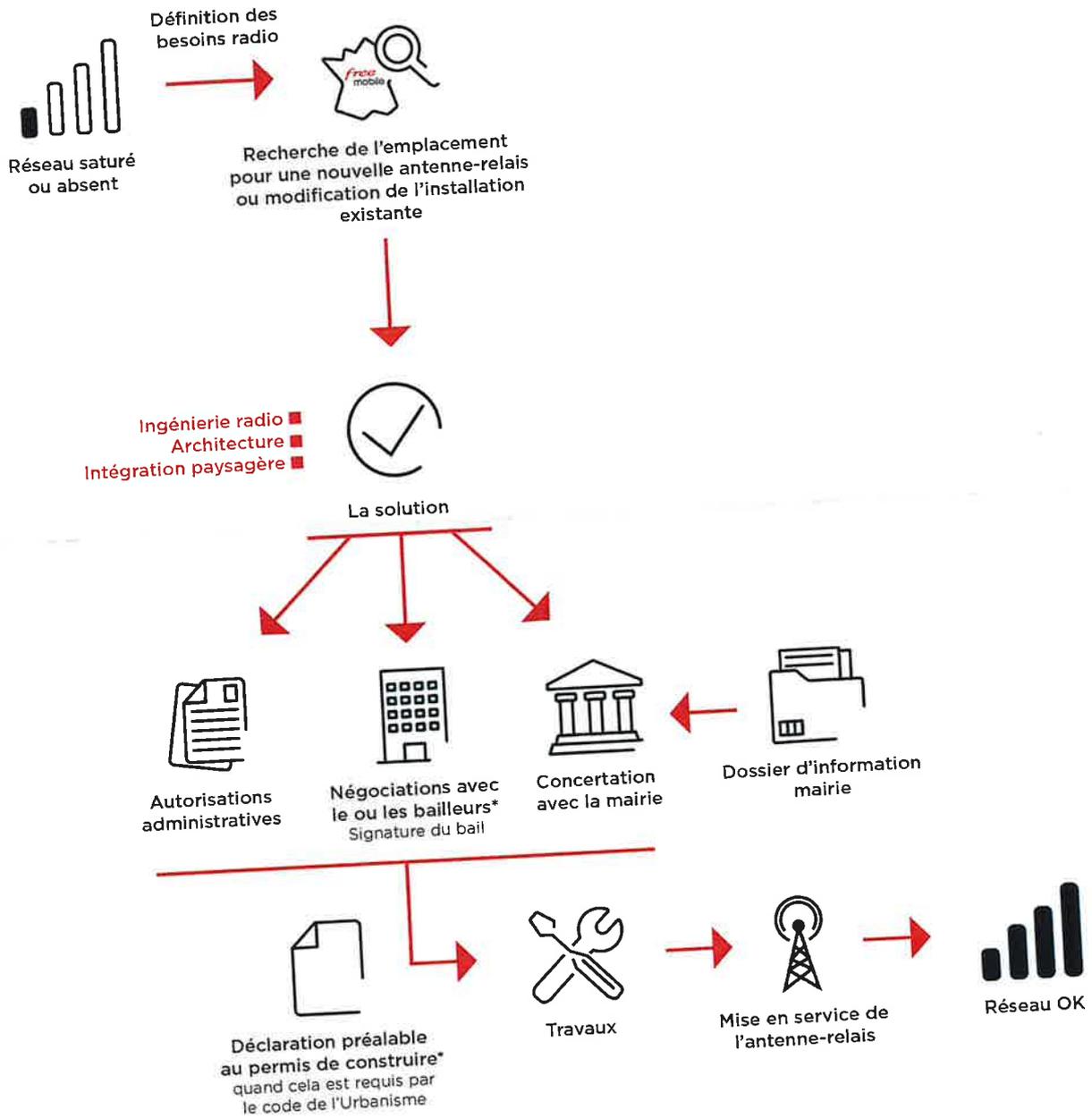
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Octobre 2023
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Novembre 2023
Début des travaux (prévisionnel)	Mars 2024
Mise en service (prévisionnel)	Septembre 2024

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

172 Chemin de la Papeterie
06140 Tourrettes-sur-Loup

Coordonnées

Lambert II étendu

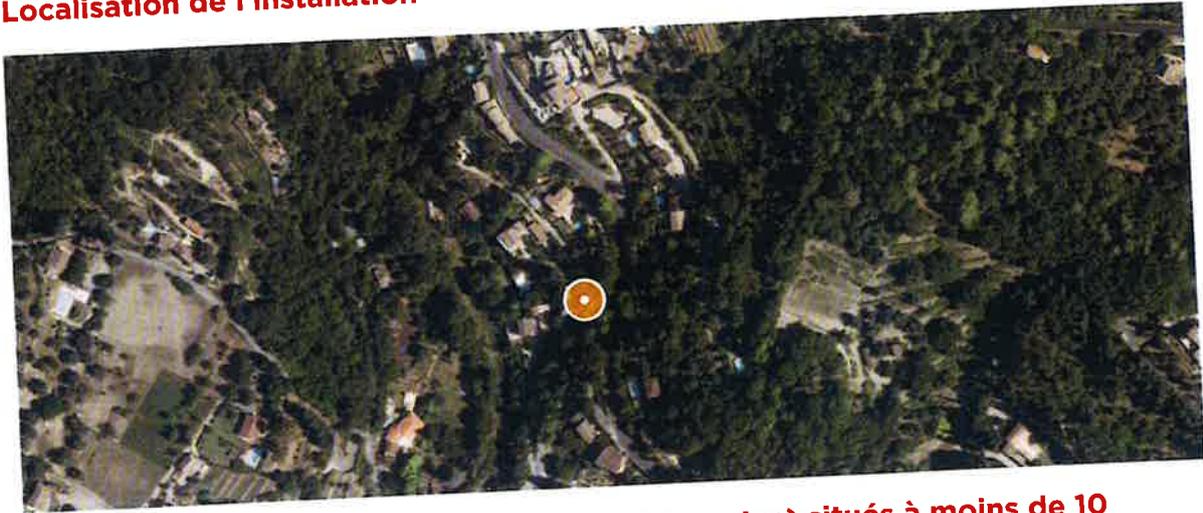
X = 976211.64
Y = 1867026.97

WGS 84

Longitude : 7.000643
Latitude : 43.704564

5. Plan de situation à l'échelle

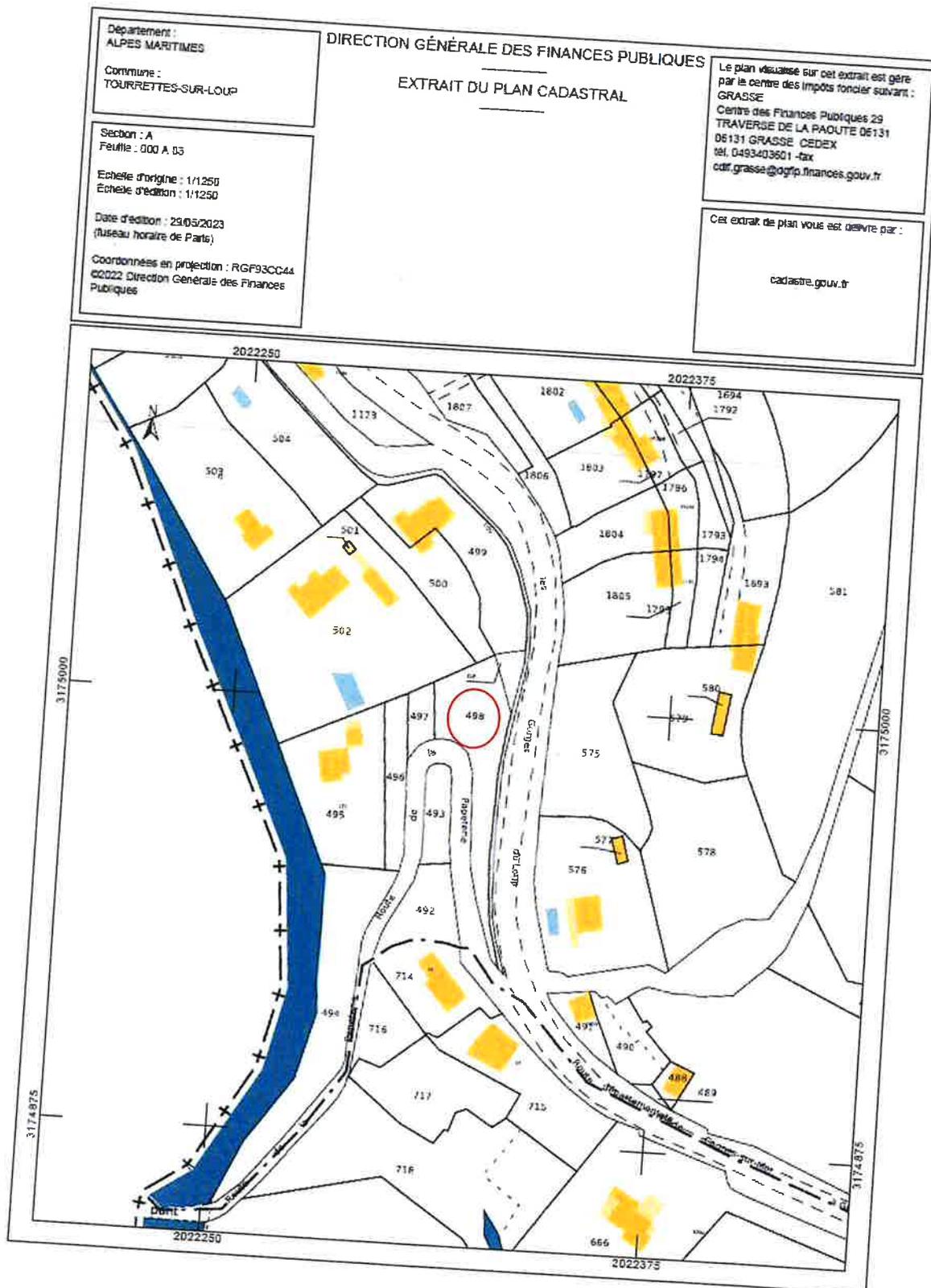
Localisation de l'installation



Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Sans objet

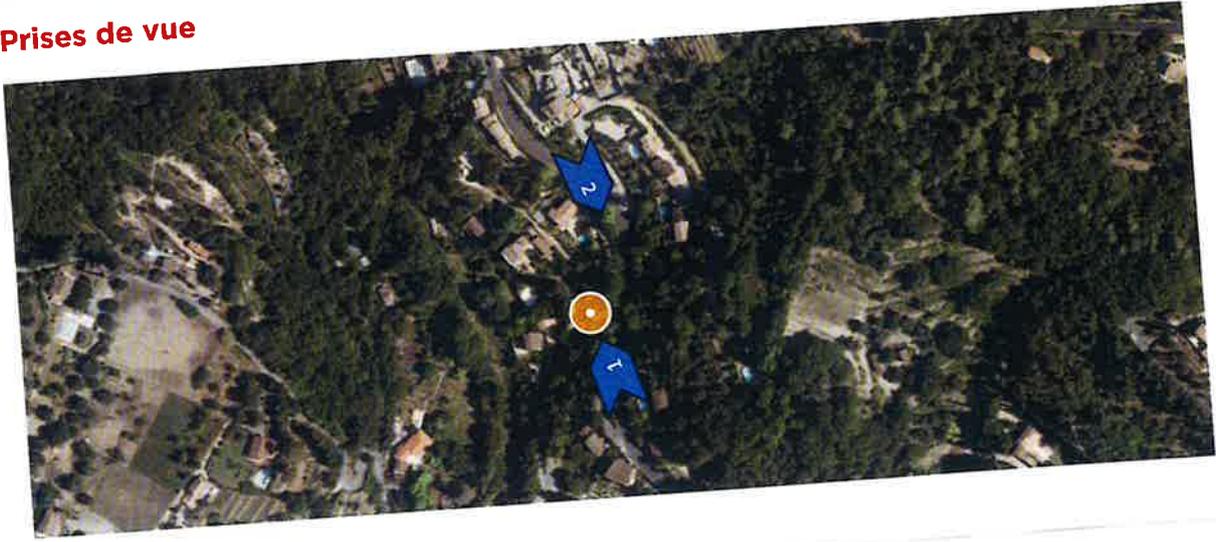
6. Plan de cadastre



free

7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage
avant/après

Prises de vue



Etat avant :

Prise de vue n°1



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

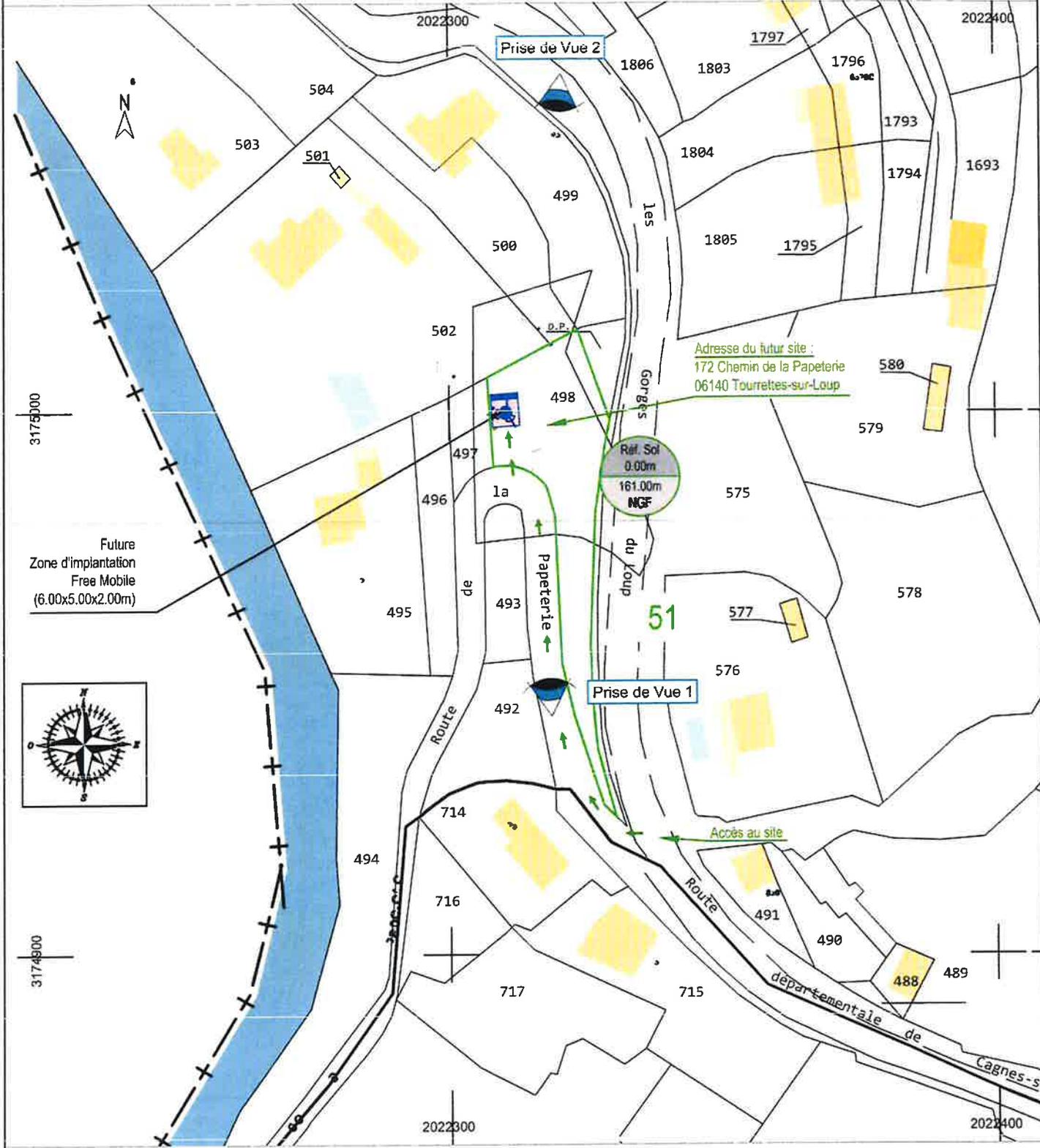
oui non

9. Plans du projet

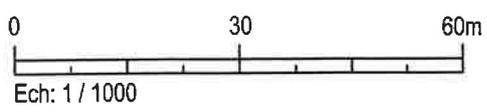
NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
1	NOMENCLATURE	OK
2	PLAN DE SITUATION	OK
3	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	OK
4	PLAN D'IMPLANTATION PROJET	OK
5	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
6	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK

GRILLE D'EVOLUTION				NOM ENTREPRISE
INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	Free mobile
A	10/10/2023	P.BARRILE	Emission Originale	

free mobile	Nom de site :		PAPETERIE		ID :	06148_004_01
	Adresse :		172 Chemin de la Papeterie		Dessin :	P.BARRILE
	CP - VILLE :		06140 TOURRETTES-SUR-LOUP		Date :	10/10/2023
	N° FOLIO : 1		NOMENCLATURE		ECH :	A4 -
DOSSIER: DIM	INDICE: A	FICHER: 06148_004_01_PAPETERIE_APS_IndC_BAIL_DIM_PC.dwg				

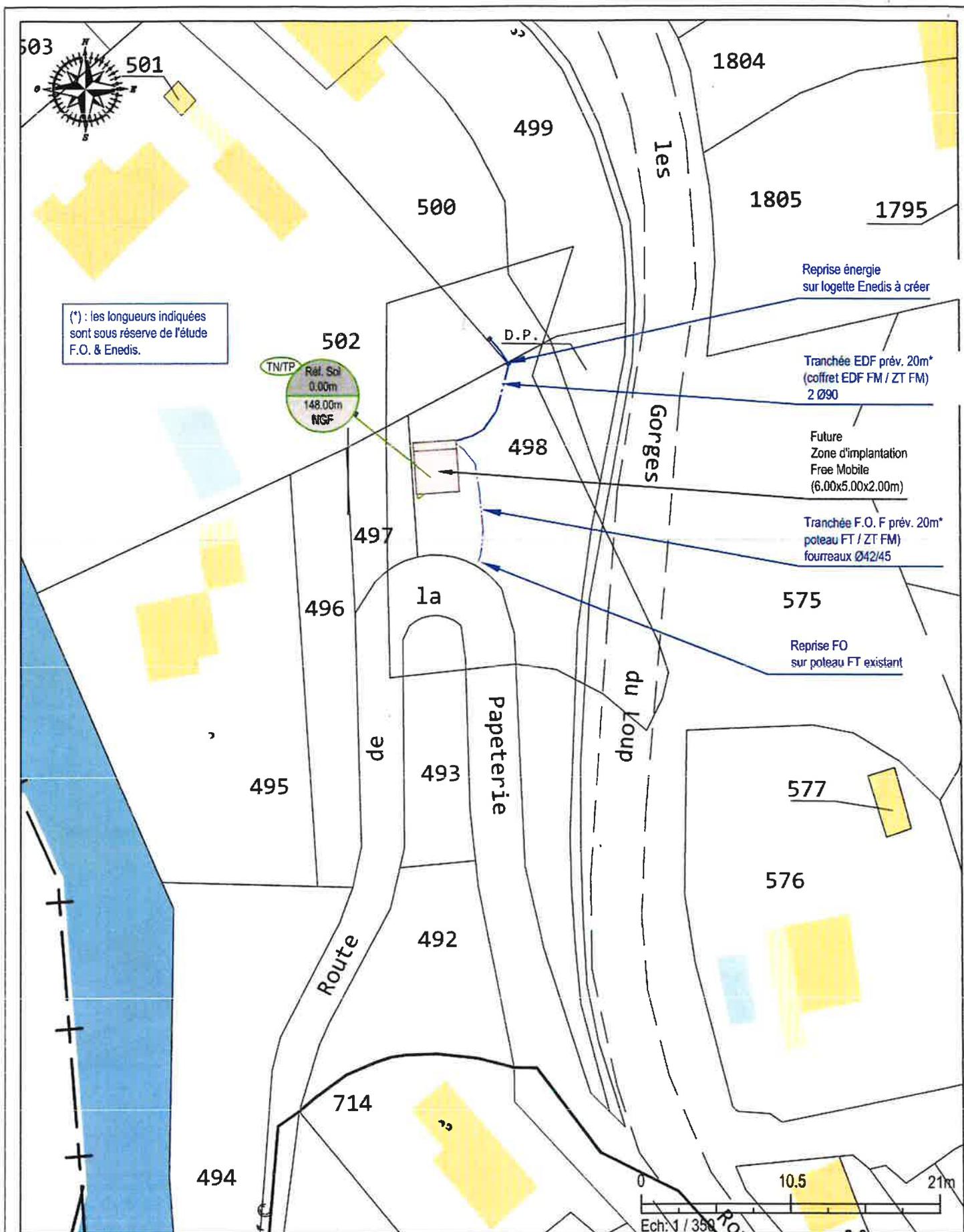


Section : A
 Parcelle : 498
 Commune : TOURRETTES-SUR-LOUP



	Nom de site : PAPETERIE		ID : 06148_004_01
	Adresse : 172 Chemin de la Papeterie		Dessin : P.BARRILE
	CP - VILLE : 06140 TOURRETTES-SUR-LOUP	Date : 10/10/2023	
N° FOLIO : 2	PLAN DE SITUATION		ECH : A4 - 1/1000
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHER : 06148_004_01_PAPETERIE_APS_IndC_BAIL_DIM_PC.dwg	

25329018250000161013

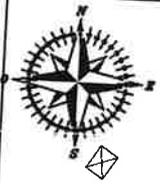


(*) : les longueurs indiquées sont sous réserve de l'étude F.O. & Enedis.

TN/TP
Rél. Sol
0.00m
NGF
148.00m

Ech: 1 / 350

free mobile	Nom de site : PAPETERIE	
	Adresse : 172 Chemin de la Papeterie	ID : 06148_004_01
	CP - VILLE : 06140 TOURRETTES-SUR-LOUP	Dessin : P.BARRILE
	N° FOLIO : 3	Date : 10/10/2023
PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT		
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHER : 06148_004_01_PAPETERIE_APS_IndC_BAIL_DIM_PC.dwg
		ECH : A4 - 1/125



Tous les équipements présents sur le pylône sont à peindre couleur vert RAL 6007

Pile système :
 FCC1 - FSMF1 - AMOD
 - Plinthe AMFV - Plinthe FMFA
 Plot résilient NSN à installer

Pile atelier énergie :
 2 x FPRB - 2 x FPBC
 Plinthe FMFA - Plot
 résilient NSN à installer

Zone technique Free mobile
 sur dalle béton (5.00x1.00x0.10m)
 à installer

5 BLFO + Antenne GPS
 sur mâl dalles Ø88.9mm
 de 1.80m à installer

2 FH Free Mobile prév.

S2 : Antenne Free Mobile
 Ant. 3G-4G de 2.80m à installer
 Az 270°
 HBA 25.80m/sol (175.80m NGF)
 HMA 27.20m/sol (177.20m NGF)

Enceinte grillagée 6.00 x 5.00 x 2.00m
 & portillon (ht 2m) - à installer

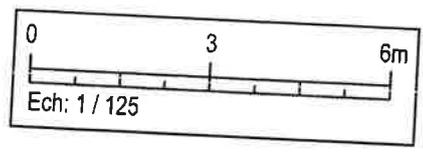
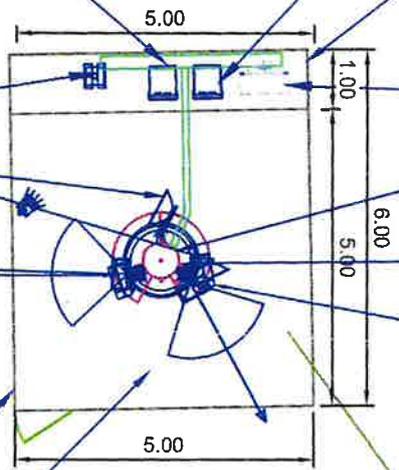
Massif BA prév. enterré
 5.00 x 5.00 x 2.00m.
 Sous réserve EDS/EDC

TD SA 31 sur mâl
 dalles Ø114.3mm
 de 2.00m à installer

Pylône monotube C3A
 Ø1016mm / Ø610mm
 RAL6007 - ht 30m
 à installer

5 modules RF à installer

S1 : Antenne Free Mobile
 Ant. 3G-4G de 2.80m à installer
 Az 150°
 HBA 25.80m/sol (175.80m NGF)
 HMA 27.20m/sol (177.20m NGF)



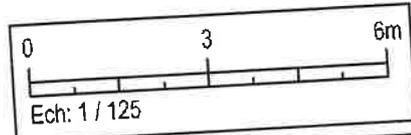
	Nom de site : PAPETERIE		ID : 06148_004_01	
	Adresse : 172 Chemin de la Papeterie			Dessin : P.BARRILE
	CP - VILLE : 06140 TOURRETTES-SUR-LOUP			
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHER : 06148_004_01_PAPETERIE_APS_IndC_BAIL_DIM_PC.dwg		
N° FOLIO : 4			Date : 10/10/2023	
PLAN D'IMPLANTATION PROJET			ECH : A4 - 1/125	

+166.00m NGF
Cime arbre : 16.00m

+158.00m NGF
Réf. Route: 8.00m

Future
Zone d'implantation
Free Mobile
(6.00x5.00x2.00m)

+150.00m NGF
Réf. Site: 0.00m



free mobile	Nom de site : PAPETERIE		ID : 06148_004_01
	Adresse : 172 Chemin de la Papeterie		Dessin : P.BARRILE
	CP - VILLE : 06140 TOURRETTES-SUR-LOUP		Date : 10/10/2023
	N° FOLIO : 5	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHIER : 06148_004_01_PAPETERIE_APS_IndC_BAIL_DIM_PC.dwg	
		ECH :	A4 - 1/125

Tous les équipements présents sur le pylône sont à peindre couleur vert RAL 6007

2 FH Free Mobile prév.

2 ant. Free Mobile 3G-4G de 2.80m
Az 150°/270°, HBA 25.80m
à installer

5 modules RF à installer

Paratonnerre

+181.35m NGF
Sommital : 31.35m

+180.00m NGF
Pylône : 30.00m

+178.60m NGF
HSA 3G-4G : 28.60m

+177.20m NGF
HMA 3G-4G : 27.20m

+175.80m NGF
HBA 3G-4G : 25.80m

Pylône monotube C3A
Ø1016mm / Ø610mm
RAL6007 - ht 30m
à installer

+166.00m NGF
Cime arbre : 16.00m

+156.00m NGF
Réf. Route : 8.00m

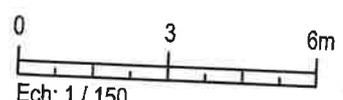
Future
Zone d'implantation
Free Mobile
(6.00x5.00x2.00m)

Enceinte grillagée 6.00 x 5.00 x 2.00m
& portillon (ht 2m) - à installer

Massif BA prév. enterré
5.00 x 5.00 x 2.00m.
Sous réserve EDS/EDC

Zone technique Free mobile
sur dalle béton (5.00x1.00x0.10m)

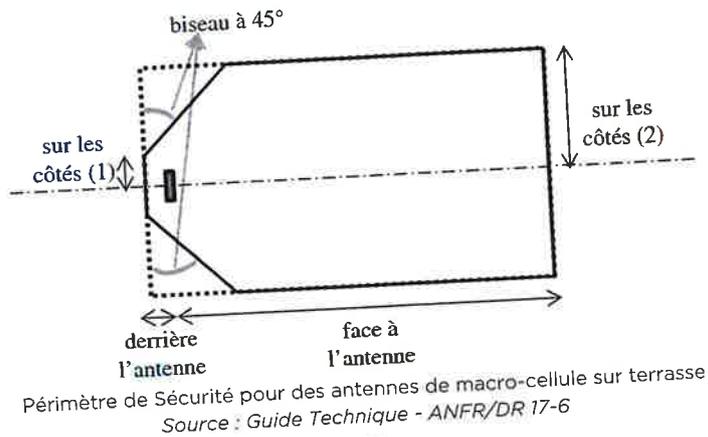
+150.00m NGF
Réf. Site : 0.00m



free mobile	Nom de site : PAPETERIE	
	Adresse : 172 Chemin de la Papeterie	
	CP - VILLE : 06140 TOURRETTES-SUR-LOUP	ID : 06148_004_01
	N° FOLIO : 6	Dessin : P.BARRILE
PLAN D'ELEVATION PROJET		
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHER : 06148_004_01_PAPETERIE_APS_IndC_BAIL_DIM_PC.dwg
		Date : 10/10/2023
		ECH : A4 - 1/125

10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

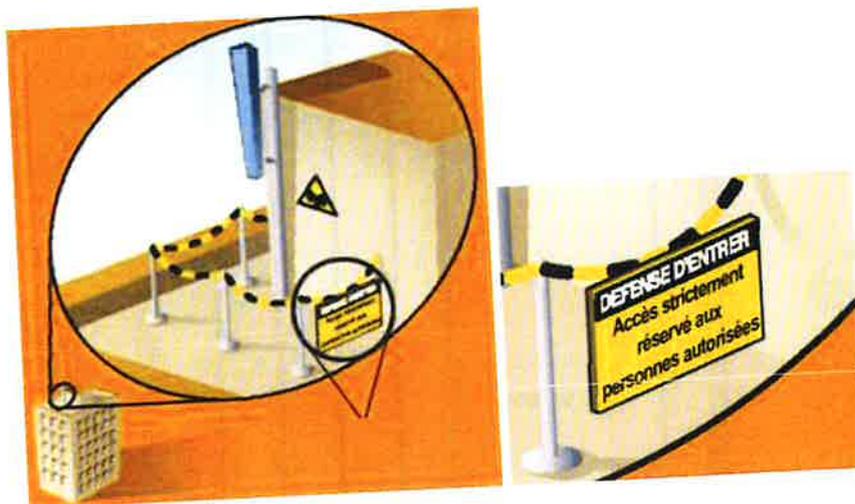
Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expacement/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale



de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.